



Sommaire du 17^e Rapport semestriel de la COSAC

Chapitre 1 – Flux d’information vers et depuis les parlements

Alors que l’accès à l’information et à la documentation émanant des institutions européennes est traditionnellement important pour le contrôle parlementaire, l’échange d’informations entre les parlements devient de plus en plus généralisé et essentiel, notamment en raison du renforcement du rôle des parlements dans le traité de Lisbonne. Une analyse des différents mécanismes et outils employés par les parlements pour rassembler et diffuser les informations devrait dès lors se concentrer sur les informations reçues et/ou partagées par chaque parlement / chambre.

Le premier chapitre du 17^e Rapport semestriel de la COSAC comprendra deux parties. La première partie sera consacrée aux différents documents et bases de données dont disposent les parlements / chambres, que ce soit par le biais des gouvernements ou des institutions européennes eux-mêmes ou encore par l’intermédiaire de réseaux européens d’information interparlementaire. Un questionnaire permettra de recueillir des informations empiriques et spécifiques concernant les différents types de documents et de bases de données qui sont mis à la disposition de chaque parlement / chambre.

Dans la deuxième partie une analyse sera faite de la façon dont les utilisateurs parlementaires ont accès à et utilisent les informations publiées sur IPEX¹. Une attention particulière sera accordée à l’échange d’informations sur les questions de subsidiarité et le dialogue politique² afin de déterminer si, comparé à d’autres moyens d’échange d’informations, IPEX offre des informations qui ont une valeur ajoutée.

¹ IPEX est une page web conçue en 2000 pour que les parlements nationaux et le Parlement européen puissent échanger des informations sur des questions européennes – <http://www.ipex.eu/IPEXL-WEB/home/home.do>

² Ces deux domaines font l’objet de procédures communes permettant des comparaisons croisées entre parlements/chambres.

Chapitre 2 – Relance du marché unique et parlements

2012 marque le vingtième anniversaire de l'accord instituant un marché unique basé sur la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. Depuis 1992, le marché unique n'a pas uniquement servi à renforcer la coopération entre les États membres de l'UE, mais a également fait augmenter la croissance et a permis de créer des emplois au-delà des frontières européennes. Toutefois, le marché unique n'est pas achevé. Il reste encore un potentiel considérable à exploiter, car le marché unique n'a pas fait partie des priorités politiques durant les dix dernières années³. En octobre 2010, la Commission a annoncé la relance du marché unique, non seulement pour stimuler la croissance économique indispensable, mais aussi pour renforcer la confiance des citoyens et des entreprises vis-à-vis le fonctionnement du marché unique. À cette fin, la Commission a proposé 50 idées différentes, allant du renforcement de la compétitivité européenne dans le contexte d'un marché global à la création d'un environnement plus favorable aux entreprises⁴. À la suite d'une consultation publique sur ces 50 projets, la Commission a présenté en avril 2011 douze actions concrètes visant à consolider le marché unique⁵. L'objectif de la Commission est d'obtenir le feu vert du Parlement européen et du Conseil pour les propositions contenues dans les douze actions clés avant la fin de l'année 2012, marquant ainsi le 20^e anniversaire du marché unique.

Le deuxième chapitre du Rapport semestriel traitera principalement de l'implication des parlements / chambres dans la relance du marché unique sous deux angles différents. Du côté pratique, il sera intéressant de voir de quelle manière les parlements / chambres ont discuté des actions clés proposées par la Commission et de savoir si des conférences, des auditions etc. ont été organisées afin de prioriser les actions pour le marché unique. De

³ « Une nouvelle stratégie pour le marché unique - Au service de l'économie et de la société européennes », par Mario Monti, mai 2010 -

http://ec.europa.eu/bepa/pdf/monti_report_final_10_05_2010_fr.pdf

⁴ « Vers un Acte pour le Marché unique - Pour une économie sociale de marché hautement compétitive 50 propositions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble » COM (2010) 608 - <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0608:FIN:FR:PDF>

⁵ « L'Acte pour le marché unique - Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance » COM (2011) 206 -

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0206:FIN:Fr:PDF>

l'autre côté, le questionnaire soulèvera les aspects politiques de la priorisation par les parlements / chambres des douze actions clés proposées par la Commission pour la relance du marché unique et contribuera à identifier les points qui ont fait l'objet d'une attention particulière lors des débats politiques au sein des parlements / chambres. Enfin, le questionnaire contiendra des questions étroitement liées à l'ordre du jour de la XLVII COSAC du 23 au 24 avril 2012, dans le but de favoriser un échange de vues fructueux.